

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2022

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Lectra s'est tenue le 29 avril 2022 à 9h30 au siège de la Société, au 16-18 rue Chalgrin, 75016 Paris. Elle s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général. Les fonctions de scrutateurs ont été assurées par Madame Anne Binder, Administratrice indépendante, et Monsieur Henri Pomeranc. Monsieur Jérôme Viala, Directeur général adjoint et Secrétaire du Conseil d'administration, a été désigné en qualité de secrétaire de l'Assemblée générale.

Le quorum s'est établi à 88,41% (88,414% pour l'Assemblée générale ordinaire et 88,410% pour l'Assemblée générale extraordinaire), soit 33 373 199 actions sur le nombre total de 37 747 824 actions ayant le droit de vote et 33 540 344 voix pour 382 actionnaires, dont 258 ont voté par correspondance, 109 ont donné pouvoir au Président de l'Assemblée générale et 15 ont participé physiquement à la réunion.

Les résolutions n°1 à 13 et n°15 ont été adoptées, la résolution n°14 a été rejetée.

Assemblée générale ordinaire

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021 ont été approuvés (1^{ère} et 2^{ème} résolutions) ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 0,36 € par action (4^{ème} résolution). Le dividende a été mis en paiement le 6 mai 2022.

L'Assemblée générale a également donné quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2021 (3^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a approuvé les cinq résolutions relatives aux rémunérations des mandataires sociaux et portant sur :

- les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 (5^{ème} résolution) ;
- les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général de la Société (6^{ème} résolution) ;
- la fixation du montant global annuel de la rémunération des Administrateurs (9^{ème} résolution) ;
- la politique de rémunération de Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général, au titre de l'exercice 2022 (10^{ème} résolution) ; et
- la politique de rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2022 (11^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a nommé Madame Hélène Viot Poirier et Monsieur Ross McInnes en tant qu'Administrateurs de la Société pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (7^{ème} et 8^{ème} résolutions). A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'administration est composé de huit Administrateurs, dont quatre femmes et quatre hommes, six Administrateurs sont indépendants.

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité (12^{ème} résolution).

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription d'actions à des salariés de la Société ainsi qu'à des salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe Lectra (13^{ème} résolution).

La résolution portant sur la délégation de compétence au Conseil d'administration pour procéder à une augmentation du capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise a été rejetée, conformément à la recommandation du Conseil d'administration (14^{ème} résolution).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer toutes les formalités prescrites par la loi (15^{ème} résolution).

Les résultats détaillés des votes, la présentation aux actionnaires ainsi que tous les documents relatifs à l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2022 sont disponibles sur le site de Lectra : <https://www.lectra.com/fr/investisseurs/information-actionnaires/assemblees-generales>.

La prochaine Assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi 28 avril 2023.